

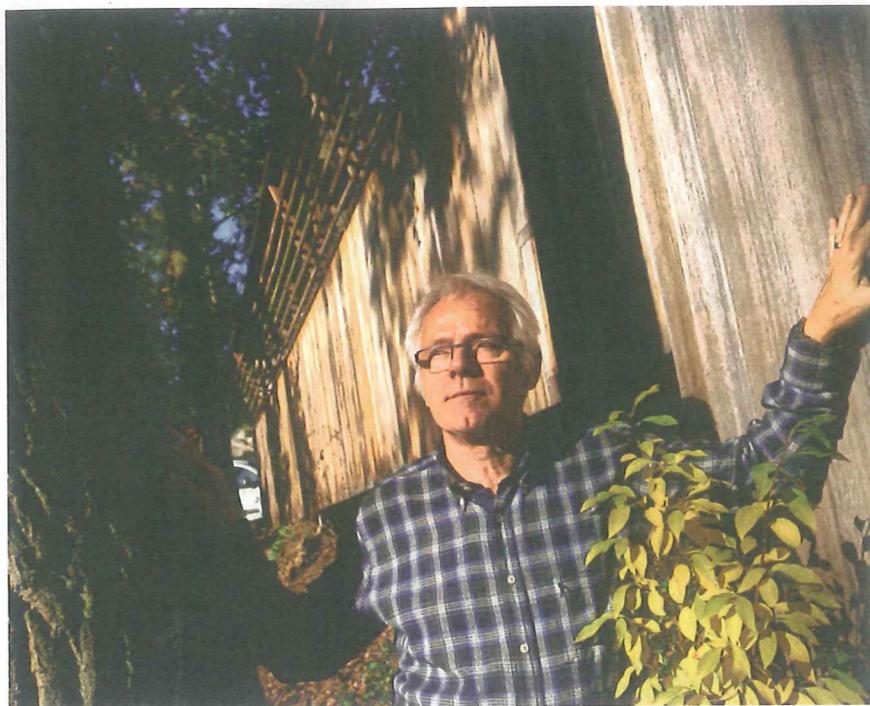
BOIS CERTIFIÉ

# FORÊT VALORISÉE

*Spécialisée dans le négoce de bois exotique, Bois Certifié développe un projet de transformation technique de peupliers afin de leur conférer des caractéristiques de durabilité et d'isolation propices à de nouveaux usages.*

**L**e bois est de plus en plus apprécié pour son caractère écologique durable. Son aspect naturel et ses qualités intrinsèques en font un matériau prisé tant par les professionnels que par les particuliers. Chaque essence a ses propriétés et ses applications. Fondée en 2005, Bois Certifié importe du bois provenant du monde entier et délivre aux industriels le produit correspondant à leurs besoins. «Nous ne commercialisons que des essences labellisées FSC 100% ou PEFC», précise Michel Chanut, fondateur et gérant de Bois Certifié. Le bois exotique répond à certaines spécifications en menuiserie telles qu'une classe de durabilité 3 et une densité minimum de 550k/m<sup>3</sup>. Peu de bois locaux atteignent ce niveau de durabilité.» Afin de valoriser nos forêts, Michel Chanut vise par une technique thermique à transformer le peuplier, une essence abondante en Belgique, France et Italie, afin «de lui donner deux caractéristiques importantes: d'une part, une classe de durabilité équivalente aux meilleurs bois exotiques et d'autre part, grâce à la modification apportée par ce traitement, une valeur lambda plus basse et donc une valeur isolante plus forte».

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs que s'est fixés Bois Certifié, qui sont «la promotion de produits certifiés en origine et en qualité technique, afin d'optimiser les débits et les coûts de production, la gestion durable des forêts



REPORTERS

## MICHEL CHANUT, FONDATEUR DE BOIS CERTIFIÉ

«Le procédé que nous avons développé permettra de valoriser des essences locales et de contribuer à la préservation des forêts primaires.»

et les techniques qui apportent au bois qualité, stabilité et rentabilité à l'utilisation». Localisée à Fontaine-l'Évêque, l'entreprise hainuyère collabore pour ce projet avec Gembloux Agro-Bio Tech et le Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC) à Limelette qui a testé et validé la solution proposée par Bois Certifié. «Ce procédé peut donc être appliquée dans nos forêts mais également dans n'importe quelle partie du monde qui dispose de forêts de plantations et qui souhaite améliorer la valeur économique de son produit», ajoute-t-il.

### Ressources locales

Mais avant d'exporter son procédé technique, Michel Chanut entend bien dans un premier temps le mettre en pratique en Belgique et en France et ainsi valoriser les ressources locales. En outre, si de

plus de plus de bois exotiques sont aujourd'hui certifiés, cela n'empêche pas que les forêts primaires soient également exploitées. «Cesser de couper les forêts primaires est une obligation pour la préservation de la planète et élaborer un produit de substitution aux bois tropicaux est une solution durable», souligne-t-il. Dans un marché en croissance où le bois est de plus en plus utilisé dans la construction, notamment pour les maisons passives et basse énergie, le bois transformé par Bois Certifié peut certainement y trouver sa place, d'autant que Michel Chanut assure que son produit pourra concurrencer le PVC en termes de prix. Pour cette nouvelle production, Bois Certifié songe à collaborer en partie avec des scieries belges et françaises. Et ensuite prospecter plus loin en Europe où les forêts ne manquent pas.

© G.V.D.N.